



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Société générale

Question écrite n° 100572

Texte de la question

M. Hervé Féron alerte M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation des salariés de la Société générale. En 2015, la Société générale a fait 4 milliards de bénéfices et reversé 1,612 milliard de dividendes à ses actionnaires, les 10 plus hautes rémunérations ayant doublé en un an, jusqu'à frôler les 40 millions d'euros. Elle a bénéficié du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) à hauteur de 38 millions d'euros cette même année, ce qui ne l'a pas empêchée de prévoir la suppression de 2550 emplois d'ici à 2020, dont plus d'une centaine de postes à Nancy. Quand on sait que chaque actionnaire de la Société générale a touché en moyenne 60 000 euros en 2015 et que cela suffirait à créer un emploi supplémentaire payé 3 000 euros net par mois, on ne peut pas ne pas y voir une logique court-termiste à l'extrême sinon une mauvaise foi évidente de la part de l'institution. Le député, qui avait déjà alerté le Gouvernement sur ce sujet dans une question écrite n° 94868 en avril 2016, juge le comportement de la banque inacceptable et intolérable et il n'est pas davantage convaincu par la réponse évasive et faisant totalement l'impasse sur la problématique du CICE des services du ministère. Il estime en effet qu'un enjeu d'une telle ampleur mériterait une réponse plus circonstanciée et volontariste de leur part. Plus largement, on constate actuellement une véritable perte de sens dans les sociétés financières comme c'est le cas dans les anciens services publics ou encore les hôpitaux. Intensification du travail, urgence, autonomie... Les risques psychosociaux sont élevés à la Société générale, avec 20 % de personnes qui se disent stressées, dont 10 % en hyper-stress. Le coût annuel du stress au travail se chiffrerait en plusieurs milliards d'euros pour la sécurité sociale. À la lumière de ces éléments, il l'interpelle sur la nécessité de renforcer le contrôle de l'utilisation du CICE avec de véritables contreparties en termes d'embauches, ce qui n'est clairement pas le cas de la Société générale qui ne devrait donc plus bénéficier du CICE. Il estime aussi important que ce genre d'institutions valorisent davantage le bien-être au travail en mettant l'accent sur la prévention au-delà de la dimension curative dont on sait depuis bien longtemps qu'elle ne suffit pas.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100572

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 novembre 2016](#), page 9335

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)